



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométriose

Question écrite n° 19767

Texte de la question

M. Jacques Moignard attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge de l'endométriose. L'endométriose est une maladie gynécologique chronique qui touche 1 femme sur 10. Les effets pervers de cette maladie sont accentués par un diagnostic tardif et une méconnaissance des protocoles de soin et techniques chirurgicales adaptés. Ce qui aggrave les effets de cette pathologie et entraîne des répercussions financières sur le système de soins. Pour y remédier, une meilleure formation initiale des médecins et la création de centres de référence permettraient une prise en charge optimale de cette maladie. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui faire part des intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'endométriose est une pathologie fréquemment rencontrée en gynécologie puisqu'elle concerne environ une femme sur dix. Elle génère un grand nombre de symptômes et se manifeste par des douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut entraîner une infertilité. Certaines endométrioses peuvent être des formes asymptomatiques. L'information des patientes et des professionnels de santé se fait à l'aide des outils mis en place par l'Agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute autorité de santé (HAS) ainsi que par les sociétés savantes, tel que le collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ou les associations de patients. Ceci est d'autant plus important que l'endométriose est une maladie encore aujourd'hui difficile à diagnostiquer et à traiter. En outre, il convient de s'appuyer davantage sur les structures spécialisées existantes en France, que ce soit dans le domaine de la douleur ou dans celui de l'aide médicale à la procréation. La ministre des affaires sociales et de la santé a parfaitement conscience de la nécessité d'accentuer les efforts engagés afin d'améliorer la qualité des diagnostics et des prises en charge de cette pathologie. Des travaux s'engagent d'ailleurs actuellement à partir, notamment, des contributions de l'association Endofrance.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Moignard](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19767

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 mai 2013

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2016

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5773